

## 1914, 19 septembre, un fusillé pour l'exemple, Auguste Odde



Dans le 15<sup>e</sup> corps provençal, pour l'année 1914, nous avons recensé 13 martyrs (7,83% de l'ensemble des fusillés alors que ce corps ne représente que 4,7% des effectifs!) Mais ce taux pour septembre 1914 est de 14,3% (6 sur 42) !! Parmi eux : ODDE Auguste, Jules, Léon né le 29 décembre 1892 à Six Fours-Reynier.

Au moment de la déclaration de guerre, le 24<sup>e</sup> Bataillon de Chasseurs Alpains de Villefranche où est incorporé le jeune Odde, forgeron, termine ses manœuvres dans les Alpes. Rapidement, dès le 8 août, il est dirigé sur la frontière de l'Est au sein du 15<sup>e</sup> corps d'armée de Provence. Il participe à l'offensive en Lorraine annexée jusqu'à Dieuze (57). Puis c'est la retraite. Elle occasionnera l'infâme article du sénateur Gervais, sur *Le Matin* du 24 août qui aura des répercussions néfastes pour les soldats du Midi en général et Odde en particulier.

Malgré cela, précédé de sa réputation sulfureuse<sup>1</sup>, le 15<sup>e</sup> corps part renforcer la III<sup>e</sup> armée du côté de Bar-le-Duc (55). Du 8 au 12 septembre, c'est la bataille de Couvonges-Vassincourt, paramètre de celle de la Marne :

- 8 septembre, 4h du matin, le 24<sup>e</sup> BCA a pour objectif un bois à l'Ouest de Vassincourt mais progresse très difficilement. Vers 11h, surpris, menacé d'enveloppement sous l'action d'une forte contre-attaque allemande, il se replie rapidement vers Couvonges.

- 9 septembre, le 24<sup>e</sup> BCA attaque Vassincourt. Après plusieurs heures de combat, sous un intense bombardement, il cède du terrain. Dans la soirée, après une contre attaque, il rétablit la situation, bilan 47 tués.

Pendant cette période, le commandement s'aperçoit qu'il a affaire à des soldats qui essayent de fuir le front. Ces comportements ont un effet désastreux sur le reste de la troupe, il faut casser le mouvement, au moindre doute, on va fusiller, « pour l'exemple ».

C'est dans ce contexte, entre Couvonges et Vassincourt qu'Auguste Odde est blessé le 8 septembre. Il est examiné par le médecin Cathoire, chef des brancardiers du 15<sup>e</sup> corps, dans la nuit du 10 au 11 septembre dans l'ambulance à Combles. Il doit désigner immédiatement parmi seize blessés suspects a priori de s'être mutilés volontairement, ceux pour lesquels la suspicion peut se transformer en certitude afin de les déférer à la justice militaire. Les blessés sont étendus sur la paille d'une grange mal éclairée. Cathoire procède à un examen rapide. 8 sont considérés comme blessés, 8 comme mutilés volontaires « *pour 6 certitude, 2 suspects* ».

Le 18 septembre à Froméreville, ces hommes, dont Jules Arrio, Jean-Martin Giovanangelli, Lambert Gauthier, Charles Pellet, Joseph Tomasini, Auguste Odde, appartenant tous au 15<sup>e</sup> corps, sont déférés au Conseil de guerre de la 29<sup>e</sup> division, sans instruction préalable, sans enquête d'aucune sorte. Dans le dossier une seule pièce, un certificat médical, le docteur Cathoire se contentant de remplir les blancs d'un document établi à l'avance : Odde : « *Plaie du pouce gauche, avec ablation de la première phalange; lambeaux éclatés; prétend causée par éclatement de cartouches qu'il tenait à la main; la limitation des lésions à l'extrémité du pouce écarte cette hypothèse. Ce soldat doit être considéré comme mutilé volontaire* » ...

Leur défense est assurée par un lieutenant désigné d'office. Sans témoins, à la seule vue des certificats, le verdict tombe : deux sont acquittés et les 6 autres condamnés à mort dont 4 avec une demande de commutation auprès du président de la République.

Odde 22 ans est condamné avec Joseph Tomasini 21 ans du 173<sup>e</sup> RI, pour abandon de poste en présence de l'ennemi par suite de mutilation volontaire. Le général Carbillot signe l'ordre de parade d'exécution suivant « *En conséquence, ces condamnés seront passés par les armes devant les troupes rassemblées, le 19 septembre, à 9h30.* »

Les deux jeunes soldats sont fusillés à la sortie de Béthelainville par un régiment du 15<sup>e</sup> corps tiré au sort.

<sup>1</sup> Le commandant de la III<sup>e</sup> armée Sarrail écrira « *Le 15<sup>e</sup> corps m'a été envoyé au moment de la bataille de la Marne; sa venue était annoncée par une lettre où il était chargé de tous les péchés d'Israël; c'était un corps sur lequel il était impossible de compter, etc.* »

Il s'agissait bien de faire un exemple : on en prend un de chaque division (Odde 29<sup>e</sup> DI et Tomasini 30<sup>e</sup> DI) pour exécution et les 4 autres pour qui on va demander la commutation de peine au président de la République, alors que les rapports médicaux sont pratiquement identiques ! Leur appartenance au 15<sup>e</sup> corps, a-t-elle été une circonstance aggravante et décisive de facto ? Leurs familles reçurent l'avis que leur fils était mort sans honneur.

Mais suite à une erreur avérée de Cathoire concernant Arrio, une enquête est ouverte. Il se justifie, arguant de sa fatigue, du lieu d'examen et pensant à une autre enquête ultérieure.

Le 19 octobre 1914, le président de la République commue la peine de mort des autres.

Le ministère de la justice, le 2 août 1917 « casse et annule le jugement du conseil de guerre permanent de la 29<sup>e</sup> DI en date du 18 septembre 1914. »

Il faudra attendre le 7 août 1918 pour que le garde des Sceaux saisisse la Cour suprême et le 12 septembre suivant un arrêt circonstancié était rendu, « En ce qui concerne Odde : attendu que le chef de bataillon Julien, commandant le 24<sup>e</sup> BCP, le capitaine Dubois, les sous-lieutenant Bergez et Engler, l'adjudant Belar, le sergent major Groc, les soldats Destorp, Cauquil et Monnier appartenant à ce même bataillon, entendus comme témoins postérieurement à la condamnation du chasseur Odde, ont déclaré que ce militaire ne méritait que des félicitations sur sa manière générale de servir ; que c'était un excellent soldat, très discipliné, ayant toujours eu une belle attitude au feu et s'était fait remarquer par sa bravoure et son sang froid aux affaires de Lorraine et de la Marne (Dieuze, Xermaménil) que notamment le commandant Julien a spécifié que Odde était un agent de liaison très brave et très courageux, dont l'attitude au feu avait été superbe jusqu'au jour où il avait été blessé et qui était parfaitement connu et estimé à sa compagnie, que le sous-lieutenant Engler et le soldat Meige ajoutent que tous, gradés et chasseurs, ont été surpris lorsqu'ils ont appris sa condamnation ; qu'il avait comme agent de liaison la confiance de l'officier commandant la compagnie, le capitaine Pillard, tombé depuis au champ d'honneur, qui a été particulièrement surpris du jugement et a dit devant ses hommes : « je ne crois pas à une mutilation volontaire. » en conclusion, les condamnés étaient innocents.

Une campagne de réhabilitation des victimes des tribunaux militaires commencent, dans le Var, en particulier pour Odde et aussi pour Marius Marcel<sup>2</sup> de Carcès.

Au mois de mars 1919, sur ordre du Gouvernement, un chef d'escadron de gendarmerie vient à Six-Fours, apporter, devant le conseil municipal et la population, les regrets du président de la République. Odde est cité à l'ordre de la division « excellent chasseur dévoué et courageux. A rendu les plus grands services comme agent de liaison auprès de son capitaine au cours des combats août et septembre 1914. Mort pour la France le 19 septembre 1914. » et reçoit la médaille militaire et la croix de guerre avec palmes.

Le 26 octobre 1919, une grande manifestation contre les jugements des conseils de guerre est organisée à Toulon ayant pour thème : l'amnistié<sup>3</sup> !

Le 2 octobre 1921, une énorme réunion d'anciens combattants se tient à Nice « à la gloire du Midi et du 15<sup>e</sup> corps ». La séance mémorable s'ouvre sous les auspices de Odde et Tomasini. A l'énoncé de leurs noms, dans un silence impressionnant, l'assemblée debout, répond « mort au champ d'honneur » !

Son corps est rapatrié et ré-inhumé à Six-Fours, le 4 septembre 1922 avec cet hommage « Auguste Odde Victime d'un Conseil de Guerre... Sur ton tombeau chéri, qu'une main fine brode Gloire au brave Chasseur. »<sup>4</sup>

## Maurice Mistre

Sources : Mistre Maurice *La légende noire du 15<sup>e</sup> corps d'armée*, 2008. Réau R.G., *Les crimes des conseils de guerre*, 1925. Bach André, *Fusillés pour l'exemple*, 2003.

---

<sup>2</sup> Marius Marcel du 7<sup>e</sup> RIC fusillé pour abandon de poste à Maffrécourt (Marne) 7h du matin le 29 mai 1915.

<sup>3</sup> Dont celle du toulonnais Marty et des marins mutins de la mer Noire.

<sup>4</sup> Une rue de Six-Fours, lui est attribuée en 1923 « rue du chasseur Odde ». Mais, pour éviter toute confusion cynégétique, elle a été légèrement modifié le 8 juin 1998 en « rue du chasseur à pied Odde ». Une plaque commémorative a été scellée sur sa maison le 11 novembre 2003.